

Distr. générale 19 septembre 2012 Français

Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

Sixième session

Rome, 28-30 novembre 2012 Point 4 de l'ordre du jour provisoire Bilan des activités réalisées et examen des activités futures dans les différents domaines d'activité

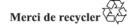
Rapport sur l'exécution du plan de travail pour la période 2010-2012, avec un aperçu des contributions et des dépenses

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document rend compte de l'exécution du plan de travail pour la période 2010-2012 qui a été adopté à la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ECE/MP.WAT/29/Add.1). Plus précisément, il passe en revue les activités entreprises à cet effet par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, le Conseil juridique, le Bureau, les équipes spéciales et groupes d'experts de la Convention et le secrétariat. Il informe également les Parties des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale de la Convention ainsi que de l'utilisation de ces contributions et d'autres ressources extrabudgétaires aux fins de l'exécution du programme au cours de la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 31 juillet 2012, conformément à la décision III/2 (ECE/MP.WAT/15/Add.1, annexe II, par. 4). Ce document doit être lu en conjonction avec le projet de perspectives pour les travaux futurs au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/2012/L.2), en particulier la section qui traite des défis et des acquis.

À leur session conjointe (Genève, 3 et 4 juillet 2012), les deux Groupes de travail ont examiné l'exécution du plan de travail en cours et demandé au secrétariat de soumettre le présent document à la sixième session de la Réunion des Parties (voir ECE/MP.WAT/WG.1/2012/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/2, à paraître).



La Réunion des Parties pourrait:

- a) Adopter le rapport sur l'exécution du plan de travail pour la période 2010-2012 et le rapport sur les contributions et les dépenses joint en annexe;
- b) Féliciter les membres des deux Groupes de travail, le Bureau, les autres organes créés au titre de la Convention et le secrétariat pour la qualité de leur travail en vue d'appuyer l'application de la Convention par une assistance et des activités de renforcement des capacités, des projets pilotes, des rapports et des publications, ainsi que pour leur concours dans l'organisation des ateliers, conférences, cours de formation et autres réunions;
- c) Remercier les Parties et les non-Parties à la Convention, en particulier les Parties chefs de file d'activités, qui ont fourni des ressources humaines et financières pour l'exécution du plan de travail.

Table des matières

		Paragraphes	Page
	Principaux éléments du plan de travail pour la période 2010-2012	1	3
1.	Appui à l'application et au respect de la Convention	2-9	4
2.	Évaluation de l'état des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières	10-13	6
3.	Projets sur le terrain	14-30	7
4.	Partage de données d'expérience et renforcement des capacités	31-35	13
5.	Initiative de l'Union européenne pour l'eau et dialogues sur les politiques nationales	36-38	14
6.	L'eau et les accidents industriels	39-42	15
7.	Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé	43	16
8.	Promotion de la Convention	44-47	16
Annexe			
	Aperçu des contributions et des dépenses (1 ^{er} septembre 2009-31 juillet 2012)		18

Principaux éléments du plan de travail pour la période 2010-2012

- 1. L'exécution du plan de travail de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) pour la période 2010-2012 a donné de nombreux résultats importants, parmi lesquels on retiendra les éléments suivants¹:
- a) Des progrès majeurs ont été réalisés dans le domaine de l'appui à l'application et au respect de la Convention, essentiellement grâce aux négociations menées sous l'égide du Conseil juridique et qui ont abouti à une proposition tendant à créer un comité d'application, sur laquelle la Réunion des Parties devra se prononcer à sa sixième session. La création d'un tel comité est une étape importante dans l'évolution de la Convention, car elle contribuera à renforcer l'application de cet instrument et à accroître son efficacité et son autorité normative dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et au-delà;
- b) Au terme de plus de trois années de préparation, la *Deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières*² a été lancée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21-23 septembre 2011). État des lieux détaillé et actualisé, cette évaluation passe en revue les questions pressantes liées aux eaux transfrontières dans les régions d'Europe et d'Asie relevant de la CEE. Faisant la synthèse des évaluations régionales, elle offre un support utile pour rassembler les Parties et les non-Parties, voire les pays n'appartenant pas à la région de la CEE. Son élaboration, qui a été propice à un large échange de données d'expérience et à un vaste débat sur les problématiques émergentes, a également permis de renforcer les capacités concernant différents aspects de la gestion des eaux transfrontières. La Deuxième évaluation peut être considérée comme l'effort de collaboration le plus poussé jamais entrepris au titre de la Convention: couvrant l'ensemble de la région, elle a pris en compte tous les pays et a impliqué de nombreuses organisations partenaires et même des pays voisins non membres de la CEE. Plus de 250 experts ont contribué à ce processus;
- c) Les travaux de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat ont eu des répercussions importantes au plan politique ainsi que sur le terrain. Les activités concernant l'eau et le climat sont devenues l'un des domaines d'intervention les plus concluants au titre de la Convention, bénéficiant d'une reconnaissance au niveau mondial. Les ateliers annuels sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières font désormais référence dans le débat mondial sur cette question. Grâce aux travaux de l'Équipe spéciale, la nécessité d'une coopération transfrontière pour l'adaptation aux changements climatiques est de plus en plus reconnue, notamment au sein des instances de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Union européenne (UE). Un nombre croissant de pays partageant des bassins transfrontières commencent à traiter ces questions conjointement, avec des résultats concrets: ainsi, dans le cadre de certains des projets pilotes entrepris au titre de la Convention sur l'eau, des évaluations d'impact et de vulnérabilité conjointes ont été effectuées pour la première fois au niveau d'un bassin;

Les résultats de portée générale sont mentionnés dans le projet de perspectives d'avenir pour la Convention (ECE/MP.WAT/2012/L.2).

Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.11.II.E.15. Disponible sur http://www.unece.org/env/water/publications/pub/second_assessment.html.

- d) Les Dialogues sur les politiques nationales (DPN) concernant la gestion intégrée des ressources en eau et l'approvisionnement en eau et l'assainissement, qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau, ont apporté une contribution importante à l'élaboration de réformes dans le secteur de l'eau et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau. Ces dialogues, qui répondent aux besoins des pays, rencontrent un grand succès: les pays dans lesquels ils étaient censés se terminer ont demandé qu'ils se poursuivent et de nouveaux pays ont exprimé leur intérêt pour cette formule (Kazakhstan). Les donateurs et les organisations internationales ont également manifesté leur intérêt dans la mesure où les DPN offrent souvent une tribune pour partager l'expertise et coordonner les initiatives;
- e) D'une manière générale, au cours de la période 2010-2012, les travaux menés au titre de la Convention ont porté de façon croissante sur des projets de terrain, qui ont appuyé la mise en œuvre de cet instrument aux niveaux régional, national et sous-national. Les résultats concrets un projet de cadre régional pour la sécurité des barrages en Asie centrale, la signature d'un mémorandum d'accord dans le bassin du Drin ou la création d'une plate-forme régionale pour la qualité de l'eau en Asie centrale, par exemple montrent de façon probante l'utilité de l'action entreprise dans le cadre de la Convention au niveau des pays et des bassins.

1. Appui à l'application et au respect de la Convention³

1.1 Mécanisme destiné à faciliter et appuyer l'application et le respect de la Convention

- 2. Conformément au mandat que la Réunion des Parties lui avait donné à sa cinquième session, le Conseil juridique, pendant ses septième, huitième, neuvième et dixième sessions (2010-2012) a mené les négociations concernant une proposition de mécanisme destiné à promouvoir l'application et le respect de la Convention, ainsi que les grandes lignes du règlement intérieur d'un tel mécanisme.
- 3. Une fois créé, le Comité d'application aura vocation à faciliter, promouvoir et garantir l'application de la Convention et le respect de ses dispositions. Cette mesure est une étape importante en vue d'une meilleure compréhension et d'une mise en œuvre plus efficace de la Convention, notamment dans la perspective de son ouverture prochaine au reste du monde. Le Comité offrira aussi un mécanisme novateur pour prévenir les conflits et résoudre les divergences dans l'application ou l'interprétation des dispositions de la Convention. Il complétera et guidera les activités d'assistance futures et pourrait devenir une source importante pour orienter les interventions d'autres acteurs, en particulier les donateurs bilatéraux et multilatéraux.
- 4. Le Conseil juridique a également examiné la question de l'établissement de rapports au titre de la Convention. La plupart des délégations étaient d'avis qu'un mécanisme d'établissement de rapports serait utile aux Parties pour évaluer les progrès et encourager l'application des dispositions de la Convention, et qu'il servirait également au Comité d'application pour accomplir ses tâches. Toutefois, étant donné que des mécanismes d'établissement de rapports sur l'eau existaient déjà, en particulier au niveau de l'Union européenne, il a été considéré comme important de prévenir les chevauchements et d'éviter de surcharger les administrations nationales. Un examen plus poussé de la question a été reporté à l'exercice triennal suivant.

Les informations détaillées sur l'exécution du plan de travail pour la période 2010-2012 sont présentées selon les domaines d'activité et la numérotation correspondante figurant dans le plan de travail.

1.2 Conseil et assistance

- 5. Des conseils ont été fournis aux pays, sur leur demande, pour les aider à ratifier la Convention et à appliquer ses dispositions, essentiellement par l'intermédiaire des membres du Conseil juridique et d'experts des Parties et, indirectement, dans le cadre de projets principalement mis en œuvre par le Conseiller régional de la CEE (voir sect. 3.2) ainsi que des dialogues sur les politiques nationales (voir sect. 5). Ont ainsi été organisés, notamment, des séminaires de renforcement des capacités en rapport avec la Convention au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Turkménistan (voir sect. 3.2.1) ainsi que dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (octobre 2009). Depuis la cinquième session de la Réunion des Parties, trois nouveaux pays ont ratifié la Convention: Bosnie-Herzégovine, Serbie et Turkménistan.
- 6. Des efforts ont également été déployés pour promouvoir la ratification des amendements aux articles 25 et 26 de la Convention, en particulier de la part de la Suisse, d'autres membres du Bureau, de la France et du secrétariat, par le dialogue politique et les contacts diplomatiques. Grâce à ces efforts, depuis 2009 neuf pays ont adhéré aux amendements à la Convention et plusieurs autres ont entrepris de le faire.

Étude sur l'application de la Convention aux eaux souterraines

7. Comme ils en avaient été chargés par la Réunions des Parties, le Conseil juridique et le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau ont préparé une étude préliminaire sur l'application des principes de la Convention aux eaux souterraines transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2012/3-ECE/MP.WAT/WG.2/2012/3). Cette étude explique et analyse les dispositions de la Convention, différents documents d'orientation élaborés au titre de la Convention et d'autres références pertinentes concernant les eaux souterraines. Un projet de texte a été examiné par le Conseil juridique à sa huitième réunion (Genève, 24 et 25 février 2011) et par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau à sa sixième réunion (Genève, 4 et 5 mai 2011). Lors de ces réunions, les deux organes, et par la suite le Bureau, sont convenus de poursuivre les travaux sur les eaux souterraines et d'élaborer un projet de dispositions types sur ces eaux.

Dispositions types sur les eaux souterraines transfrontières

- 8. Un groupe restreint composé d'experts techniques et juridiques a été créé afin d'élaborer le projet de dispositions types, en vue de son examen et de son adoption éventuelle par la Réunion des Parties à sa sixième session (ECE/MP.WAT/2012/L.5). Le document a été établi par le Président et le Vice-Président du Conseil juridique sur la base des observations formulées par les membres du groupe restreint pendant et après ses première et deuxième réunions (Genève, 30 janvier et 11 et 12 juin 2012, respectivement).
- 9. Les dispositions types améliorent les orientations concernant l'application de la Convention aux eaux souterraines transfrontières; elles devraient faciliter la tâche des Parties qui négocient des accords bilatéraux ou multilatéraux relatifs aux eaux souterraines transfrontières, mais aussi celle des législateurs nationaux. Elles aident les pays à gérer les eaux souterraines, dont le rôle revêt une importance croissante dans le développement socioéconomique mais qui sont exposées aux risques liés aux effets d'une utilisation non durable, de la pollution et des changements climatiques.

2. Évaluation de l'état des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières⁴

- 10. La Deuxième évaluation est le bilan le plus détaillé et actualisé de l'état des eaux transfrontières dans les régions d'Europe et d'Asie relevant de la CEE. Plus de 150 cours d'eau transfrontières, 40 lacs et quelque 200 eaux souterraines transfrontières ont été évalués en étroite coopération avec les administrations responsables de l'environnement et de l'eau. La Deuxième évaluation a été préparée au cours de la période 2008-2011, dans le but de favoriser une prise de décisions en toute connaissance de cause pour la gestion des eaux souterraines transfrontières. Elle devrait servir d'outil pour orienter, guider et stimuler les initiatives des gouvernements, des organisations fluviales, de la communauté internationale, notamment les donateurs, et des organisations non gouvernementales.
- 11. La Deuxième évaluation a été préparée au niveau sous-régional. Une étape déterminante a été l'organisation d'un atelier spécifique dans chaque sous-région, qui a permis aux représentants des pays partageant des eaux transfrontières de travailler ensemble pour dresser un tableau exact de toutes ces eaux eaux de surface et eaux souterraines dans le but de surveiller et d'améliorer leur gestion et de jeter les bases des travaux futurs. Les ateliers ci-après ont été organisés:
- a) Atelier sur la coopération transfrontière et l'évaluation des eaux transfrontières en Europe du Sud-Est (Sarajevo, 18-20 mai 2009);
- b) Atelier international sur la gestion des ressources en eaux transfrontières dans le Caucase (Tbilissi, 8-10 décembre 2009);
- c) Atelier sur les eaux transfrontières en Europe orientale et en Europe du Nord (Kiev, 27-29 avril 2010);
- d) Atelier sur la gestion des eaux transfrontières en Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 13-15 octobre 2010);
- e) Atelier sous-régional sur la coopération en matière d'eaux transfrontières en Europe occidentale et en Europe centrale (Budapest, 8-10 février 2011).
- 12. Suite aux ateliers sous-régionaux, et après collecte des informations au moyen de fiches de renseignements et leur validation auprès des pays concernés, le secrétariat de la CEE a élaboré le texte des évaluations de chaque cours d'eau, lac et eau souterraine transfrontières dans toutes les sous-régions analysées, ainsi qu'une synthèse sous-régionale. Toutes les évaluations sous-régionales et les évaluations des bassins ont été présentées, examinées et approuvées aux réunions du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation.
- 13. L'évaluation a contribué à une meilleure prise de conscience par les politiques de l'état et de l'importance des eaux transfrontières, grâce au processus intergouvernemental officiel, au lancement de l'évaluation lors de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et à la diffusion de ses conclusions dans différentes enceintes. En outre, la Deuxième évaluation a facilité l'élaboration du programme de travail pour la période 2013-2015, en offrant une base solide pour diverses activités, et a aidé à définir les orientations stratégiques au titre de la Convention.

Voir également «Enseignements tirés de la préparation de la Deuxième évaluation et projets d'évaluations futures exécutées au titre de la Convention» (ECE/MP.WAT/2012/2) et http://www.unece.org/env/water/assessment_activ.html.

3. Projets sur le terrain

3.1 Programme de projets pilotes visant les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières⁵

3.1.1 Projets pilotes sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques

- 14. Le programme de projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières concerne huit bassins; il vise à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques, à promouvoir l'application des *Lignes directrices sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques*⁶, et à susciter des exemples positifs démontrant les avantages et les mécanismes possibles d'une coopération transfrontière pour la planification et la mise en œuvre de l'adaptation. Les projets comportent une évaluation conjointe de l'impact et de la vulnérabilité et l'élaboration d'une stratégie d'adaptation à l'échelle du bassin. La mise en œuvre des projets ci-après est appuyée par le secrétariat de la Convention dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité (ENVSEC) ainsi que par d'autres partenaires:
- a) Le projet pilote sur la gestion du bassin du Neman et l'adaptation aux changements climatiques a débouché sur une évaluation conjointe des ressources en eau et des effets des changements climatiques dans le bassin de ce fleuve, ce qui a permis de relancer la coopération entre les pays riverains du bassin;
- b) Dans le cadre du projet «Réduire la vulnérabilité aux inondations extrêmes et aux changements climatiques dans le bassin du Dniestr», on a réalisé une première évaluation de l'impact et de la vulnérabilité à l'échelle du bassin ainsi qu'une modélisation détaillée des risques d'inondation dans deux sites prioritaires;
- c) Dans le cadre du projet «Articuler la planification de la gestion des risques d'inondation et l'évaluation des changements climatiques dans le bassin de la Save», une évaluation de la vulnérabilité aux inondations a été effectuée et un projet de programme pour la formulation du premier plan de gestion des risques d'inondation dans le bassin a été élaboré;
- d) Au titre du projet «Promouvoir la coopération pour l'adaptation aux changements climatiques dans le bassin transfrontière des fleuves Chu et Talas», une évaluation de la vulnérabilité dans l'ensemble du bassin est en cours de réalisation.

15. Les projets ci-après sont mis en œuvre par d'autres organisations:

- a) Le projet «Élaboration conjointe d'une évaluation transfrontière de l'impact des changements climatiques sur le Rhin», mis en œuvre par la Commission internationale pour la protection du Rhin, a abouti à une étude des scénarios concernant le régime de débit du Rhin⁷, qui présente, à partir des mesures effectuées dans des stations de jaugeage représentatives sur le Rhin et la Moselle, des projections du débit pour le futur proche (à l'horizon 2050) et lointain (à l'horizon 2100);
- b) Dans le cadre du projet «Adaptation de la Meuse aux impacts des évolutions climatiques», mis en œuvre par l'Établissement public d'aménagement de la Meuse, on a réalisé la première modélisation hydraulique de l'ensemble du bassin de la Meuse, mené des exercices d'alerte aux inondations et des activités de sensibilisation de la population et

Voir également «Enseignements tirés et travaux futurs sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières» (ECE/MP.WAT/2012/3) et http://www.unece.org/env/water/ water_climate_activ.html.

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.II.E.14.

 $^{^{7}\} http://www.iksr.org/index.php?id=342\&L=3\&cHash=455fdab52ce6eafbf6f72632159564bf.$

appliqué quelques mesures «sans regret» à petite échelle portant notamment sur la restauration des écosystèmes;

- c) Dans le bassin du Danube, la Commission internationale pour la protection du Danube a préparé une étude détaillée sur l'impact des changements climatiques dans le bassin et élabore actuellement une première stratégie d'adaptation transfrontière, dont le texte final sera mis au point d'ici à la fin de 2012;
- d) Le projet «Assèchement de la Dauria: l'adaptation aux changements climatiques dans les eaux transfrontières du cours supérieur de l'Amour», mis en œuvre par l'Aire internationale protégée de la Dauria avec le soutien du World Wildlife Fund Fédération de Russie, a favorisé la mise en place d'un réseau de surveillance des écosystèmes et l'élargissement du dispositif d'aires protégées et permis de sensibiliser davantage l'opinion à l'importance de préserver le cours supérieur de l'Amour.
- 16. La collecte et l'échange de données d'expérience se sont effectués dans le cadre de différentes manifestations, notamment les réunions périodiques de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat et du groupe restreint sur les projets pilotes, ainsi que dans les ateliers annuels et via une plate-forme en ligne⁸. Trois ateliers sur ce thème organisés au cours de la période 2010-2012 ont rencontré un intérêt indéniable auprès des experts et des médias et suscité la participation d'un nombre croissant de pays n'appartenant pas à la CEE, le dernier d'entre eux revêtant une dimension véritablement mondiale. Ces ateliers sont devenus progressivement des manifestations essentielles de portée mondiale pour le débat sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières:
- a) Atelier sur le thème «Eau et changements climatiques comment élaborer une stratégie d'adaptation dans les bassins transfrontières» (Genève, 10 et 11 mai 2010);
- b) «Deuxième atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières – Défis, progrès et enseignements tirés dans ce domaine» (Genève, 12 et 13 avril 2011);
- c) «Troisième atelier sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières – Faire en sorte que l'adaptation réussisse» (Genève, 25 et 26 avril 2012).
- 17. En outre, un petit groupe de représentants des projets pilotes s'est réuni à deux reprises pendant la période 2010-2012, ce qui a permis un échange plus direct et plus approfondi de données d'expérience dans un cadre plus restreint. Par ailleurs, le secrétariat de la Convention et les Parties chefs de file ont été invités à confronter leur expérience au titre de la Convention et à conseiller d'autres organisations sur la coopération transfrontière pour l'adaptation, notamment à l'occasion de l'atelier technique sur l'eau, les effets des changements climatiques et les stratégies d'adaptation (Mexico, 18-20 juillet 2012) organisé dans le cadre de la CCNUCC.
- 18. Globalement, les activités menées dans ce domaine ont conduit à une prise de conscience accrue de l'importance que revêt la coopération transfrontière dans l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à un meilleur partage des connaissances et des données d'expérience en la matière grâce aux projets pilotes et à la plate-forme. De surcroît, la coopération en vue d'une telle adaptation a, dans certains cas, suscité un renforcement général de la coopération au niveau du bassin.

⁸ http://www1.unece.org/ehlm/platform/display/ClimateChange/Welcome.

- 3.1.2 Projets pilotes concernant la surveillance et l'évaluation conjointes des eaux transfrontières, y compris la gestion des données et l'échange d'informations
 - 19. Le projet concernant la surveillance et l'évaluation conjointe des eaux transfrontières vise à renforcer l'administration des données à l'appui de la gestion des eaux transfrontières. Financé grâce à une subvention du Fonds français pour l'environnement mondial accordée au Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), le projet est mis en œuvre par le Centre et l'Office international de l'eau dans deux bassins transfrontières pilotes: le bassin de la mer d'Aral, en collaboration avec le Comité exécutif du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral, et le bassin du Dniestr. À ce jour, dans les deux bassins, la phase de diagnostic est achevée et un plan d'action est en cours d'élaboration. Des outils régionaux destinés à faciliter le repérage de l'information disponible et l'accès à celle-ci sont actuellement mis au point. Au stade final, les résultats obtenus dans les deux zones pilotes ainsi que les données d'expérience feront l'objet d'une diffusion.
- 3.1.3 Projets pilotes concernant le paiement des services rendus par les écosystèmes
 - 20. La mise en œuvre des Recommandations relatives au paiement des services rendus par les écosystèmes dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau⁹ a été promue au moyen de quatre projets pilotes:
 - a) Un projet pilote en cours, mis en œuvre par le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC) et financé par le Gouvernement suisse et la Compagnie suisse de réassurance, vise à mettre en place un mécanisme pour le paiement des services rendus par les écosystèmes (PSE) dans le bassin du lac Issyk-Kul au Kirghizistan. Les évaluations scientifiques ont aidé à identifier les prestataires et les bénéficiaires de ces services et à comprendre comment améliorer la prestation des services rendus par les écosystèmes liés à l'eau. Les discussions avec les parties prenantes ont permis de concevoir un mécanisme conforme à leurs desiderata et au contexte local. Des contrats PSE ont été signés en décembre 2011. La première série de paiements a été effectuée en août 2012. Des activités portant sur la plantation d'arbres et la pose de clôtures ont été menées afin de limiter l'érosion des pâturages et des forêts et de réduire ainsi la charge sédimentaire dans les eaux du lac;
 - b) Un autre projet financé par la Suisse et mis en œuvre par le CAREC vise à introduire les mécanismes de PSE au Tadjikistan, en Ouzbékistan et en Azerbaïdjan en conduisant des dialogues nationaux et des formations et en procédant à une estimation de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes liés à l'eau. Les résultats des études de faisabilité, de l'analyse socioéconomique, des activités de sensibilisation, du renforcement des capacités et des dialogues menés au niveau national devraient donner aux parties prenantes locales les outils nécessaires pour démarrer des projets pilotes de PSE;
 - c) Un projet portant sur le cours supérieur du fleuve Hrazdan en Arménie a abouti à une proposition tendant à appliquer un système de PSE dans ce bassin afin de lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau due au déversement des eaux usées non traitées. Il est proposé d'adopter une loi relative au paiement des services des écosystèmes qui définirait les notions de base, notamment le principe du paiement, les types de mécanismes, les barèmes, le mode de calcul et les modalités de paiement ainsi que les moyens de calculer les volumes effectifs de PSE;
 - d) L'Allemagne et les Pays-Bas ont finalisé la première phase d'une étude sur les services rendus par les écosystèmes du fleuve transfrontière le Vecht, qui vise à démontrer l'utilité pratique des services rendus par les écosystèmes pour la gestion des eaux dans les cadres transfrontière, local et régional. La première phase consistait à répertorier

⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.07.II.E.12.

ces services dans la région et à les trier en fonction de leur utilité, sur la base d'entretiens avec les parties prenantes dans les deux pays. Le Vecht joue un rôle important sur le plan socioéconomique et sa restauration est le principal défi. L'évaluation des services rendus par cet écosystème devrait permettre de déterminer des solutions intégrées pour remédier aux problèmes de la région, d'identifier de nouvelles sources de financement pour effectuer les mesures et de mobiliser plus largement le soutien des propriétaires fonciers et de l'opinion publique.

3.2 Autres projets appuyant l'application de la Convention

3.2.1 Gestion des eaux transfrontières en Asie centrale

Renforcement des capacités pour la coopération en matière de sécurité des barrages en Asie centrale

21. La première phase du projet de renforcement des capacités pour la coopération en matière de sécurité des barrages en Asie centrale (2006) a débouché sur une loi nationale type concernant la sécurité des grandes installations hydrauliques, qui devrait servir de base pour l'harmonisation des cadres juridiques nationaux, et un projet d'accord régional sur la coopération en matière de sécurité des barrages, qui prévoit notamment l'échange d'informations et la notification à d'autres pays des accidents survenant dans les barrages. Les principaux résultats de la deuxième phase (2007-2011) ont été les suivants: a) adoption d'une législation nationale sur la sécurité des barrages au Tadjikistan et renforcement de la législation sur la sécurité des installations au Kazakhstan et en Ouzbékistan; b) développement de la coopération concernant la sécurité d'ouvrages spécifiques (par exemple, évaluation de la sécurité du barrage de Kirov entreprise par un groupe de travail conjoint kazakh et kirghize); c) élaboration d'un règlement technique type sur la sécurité des ouvrages hydrotechniques; d) organisation d'activités de formation. Ce projet a permis aux pays d'Asie centrale de promouvoir et d'intensifier le dialogue et d'appréhender selon une démarche commune la nécessité de coopérer dans ce domaine. Ce projet a été entrepris en collaboration avec le Comité exécutif du Fonds international de sauvetage de la mer d'Aral, grâce à un financement de la Finlande par l'intermédiaire de l'ENVSEC, et la Fédération de Russie 10.

Projet concernant les fleuves Chu et Talas

22. La Commission conjointe Kazakhstan-Kirghizistan pour l'aménagement des fleuves Chu et Talas a été inaugurée en 2006 avec l'appui de la CEE et d'autres organisations, offrant ainsi à ces deux pays un cadre pour partager de façon mutuellement bénéfique la responsabilité des infrastructures liées à l'eau qu'ils utilisent. Le projet portant sur les fleuves Chu et Talas, mis en œuvre pendant la période 2008-2011 en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et financé par la Finlande, a favorisé un élargissement de la coopération afin d'améliorer la gestion conjointe des fleuves – de façon à inclure notamment la protection des écosystèmes et l'implication des parties prenantes – et d'assurer la gestion intégrée des eaux de surface et des eaux souterraines 11. Les progrès de la coopération concernant les fleuves Chu et Talas offrent un bon exemple pour la coopération relative aux eaux transfrontières en Asie centrale.

¹⁰ http://www.unece.org/env/water/damsafety.html.

www.unece.org/env/water/centralasia.html.

Projet de base régionale d'informations sur l'eau en Asie centrale

23. Le projet de base régionale d'informations sur l'eau en Asie centrale (CAREWIB), mis en œuvre par le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination concernant l'eau, contribue à améliorer la disponibilité et l'échange des informations sur les questions relatives à l'eau et l'environnement en Asie centrale. La deuxième phase de ce projet (2007-2012), financé par la Suisse, vise essentiellement à améliorer la gestion des informations au niveau national et à étoffer le portail et la base de données régionaux 12.

Qualité de l'eau en Asie centrale

24. Le projet concernant la qualité de l'eau en Asie centrale, financé par le Compte de l'ONU pour le développement et entrepris avec le concours du CAREC, vise à améliorer la coopération relative à la qualité de l'eau dans cette région. Il s'agit d'établir des principes communs pour la mesure, l'échange d'informations et l'évaluation conjointe et de mettre au point des politiques nationales plus efficaces, notamment des normes et des principes régissant l'autorisation des activités préjudiciables à l'environnement. Les principaux résultats pour la période 2009-2012 ont été les suivants: a) étude diagnostique sur la qualité de l'eau en Asie centrale; b) accord sur un plan de développement de la coopération régionale pour garantir la qualité de l'eau en Asie centrale; c) création d'un groupe d'experts régional sur la qualité de l'eau. Ce projet a contribué au renforcement des capacités nationales en matière de gestion de la qualité de l'eau grâce à l'organisation de formations et à la fourniture de matériel. Des paramètres ont été définis pour la surveillance conjointe et une initiative pilote de surveillance a été mise en œuvre par trois pays. Le projet a suscité le premier débat régional sur la qualité de l'eau et permis l'établissement d'une plate-forme pour une coopération durable sur cette question 13.

Processus de Berlin concernant l'eau

- 25. À la suite d'une série de conférences organisées en 2008 par la CEE et le Ministère allemand des affaires étrangères, la CEE a été chargée de mettre en œuvre l'un des volets du Processus de Berlin concernant l'eau, qui a pour objectif d'améliorer la gestion des eaux transfrontières en Asie centrale, et fait partie du pilier environnement et eau de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale.
- 26. Le projet «Dialogue et coopération régionaux pour la gestion des ressources en eau en Asie centrale», mis en œuvre par la CEE et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) pendant la période 2009-2011, a débouché sur les résultats suivants: a) propositions pour le renforcement du cadre institutionnel régissant la coopération régionale dans le domaine de l'eau, élaborées en concertation avec les pays d'Asie centrale; b) organisation de 15 activités de renforcement des capacités, notamment des conférences régionales et des séminaires nationaux sur la Convention au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Turkménistan; c) la publication *Strengthening Water Management and Transboundary Water Cooperation in Central Asia: the Role of UNECE* ¹⁴ *Environmental Conventions* (ECE/MP.WAT/35), produite avec le concours des secrétariats des cinq accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement. Ce programme a contribué à une meilleure compréhension de la législation internationale relative à l'eau, en particulier la Convention sur l'eau et les autres accords multilatéraux de la CEE, dans les pays d'Asie centrale et a renforcé leurs capacités dans les domaines de la coopération relative aux eaux

¹² www.cawater-info.net.

http://www.carecnet.org/programmes-and-activities/water-initiatives-support/project-water-quality-in-central-asia/?lang=en.

¹⁴ Sigle non officiel parfois utilisé pour éviter la confusion avec d'autres organismes régionaux.

transfrontières, de la gestion intégrée des ressources en eau, des changements climatiques et de l'eau et de la santé. Le projet a donc constitué le point de départ pour une meilleure application de la Convention dans la sous-région et ouvert la voie à de futures adhésions ¹⁵.

Renforcement de la coopération entre l'Afghanistan et le Tadjikistan en matière d'hydrologie et d'environnement dans le bassin supérieur de l'Amou-Daria

27. Le projet portant sur le renforcement de la coopération entre l'Afghanistan et le Tadjikistan en matière d'hydrologie et d'environnement dans le bassin supérieur de l'Amou-Daria a démarré en 2011 avec le soutien de la Fédération de Russie, dans le cadre du Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA). Facilitant l'instauration d'une coopération à long terme entre ces deux pays, il a également pour objectif d'améliorer la compréhension et l'accessibilité des informations relatives aux ressources en eau et aux conditions environnementales dans le cours supérieur de l'Amou-Daria parmi les différentes parties prenantes à l'échelle du bassin. Sur la base des accords bilatéraux en vigueur, les deux pays renforceront leur coopération et leurs échanges d'informations. La première réunion bilatérale a eu lieu en mars 2012 à Douchanbé et la suivante aura lieu à Kaboul en 2012. Le projet devrait, entre autres, faciliter progressivement la coopération de l'Afghanistan avec les pays d'Asie centrale dans le cadre de la Convention sur l'eau.

3.2.2 Gestion des eaux transfrontières en Europe du Sud-Est

28. La gestion des eaux transfrontières en Europe du Sud-Est, qui bénéficie d'un financement du Gouvernement suédois, est mise en œuvre avec le concours du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée. Un cadre de coopération transfrontières dans le bassin élargi du Drin a été mis en place avec le soutien du projet de concertation sur le Drin. Les cinq pays riverains du fleuve ont signé en novembre 2011 un mémorandum d'accord définissant une vision stratégique commune pour la gestion du bassin du Drin, jetant ainsi les bases d'une coopération suivie et soutenue dans l'ensemble du bassin. Le projet a facilité pour la première fois la coopération à l'échelle du bassin entre tous les pays riverains.

3.2.3 Gestion des eaux transfrontières en Europe orientale et dans le Caucase

Coopération dans le bassin du Dniestr

29. Le soutien à la coopération dans le bassin du Dniestr est fourni par l'OSCE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la CEE dans le cadre de l'ENVSEC, le financement étant assuré par la Finlande et la Suède. Les principaux résultats sont l'élaboration d'un projet de traité relatif au bassin du Dniestr, le renforcement de la coopération dans les domaines de l'échange d'informations, de l'eau et de la santé et de la biodiversité, ainsi qu'une sensibilisation accrue de l'opinion publique. Le projet de traité est en cours d'examen par les Gouvernements de l'Ukraine et de la République de Moldova. Une fois qu'il aura été signé et ratifié, il représentera un modèle pour la mise en place progressive de la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières pour tous les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

Coopération bilatérale dans le bassin de la Koura et adhésion de la Géorgie à la Convention

30. Grâce à un financement du Canada, l'OSCE et la CEE soutiennent la coopération entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie concernant les eaux transfrontières dans le bassin de la

¹⁵ http://www.unece.org/env/water/cadialogue/cadwelcome.html.

Koura, au titre de l'ENVSEC. Un projet d'accord bilatéral relatif aux eaux transfrontières a été élaboré et fait actuellement l'objet de négociations entre les deux pays. S'il est signé, un tel accord offrira un exemple de coopération relative à l'eau dans le Caucase et pourrait ouvrir la voie à d'autres accords analogues. La CEE fournit également un soutien en vue de l'adhésion de la Géorgie à la Convention.

4. Partage de données d'expérience et renforcement des capacités

4.1 Conférences et séminaires stratégiques

- 31. Au lieu d'un séminaire destiné à préparer la Conférence ministérielle d'Astana «Un environnement pour l'Europe», comme prévu initialement dans le plan de travail, une réunion conjointe du Bureau de la Convention sur l'eau et du Bureau du Comité des politiques de l'environnement s'est tenue à Genève en janvier 2010 pour aider à définir l'ordre du jour de la Conférence.
- En mars 2011, le Bureau a décidé d'organiser une série de séminaires sousrégionaux pour promouvoir la Convention parmi les pays n'appartenant pas à la CEE et favoriser l'échange de données d'expérience entre pays de la CEE et pays non membres, en vue de préparer l'ouverture de la Convention au reste du monde. Première du genre, la Conférence internationale sur la coopération Europe-Asie dans le domaine des eaux transfrontières (Genève, 15 et 16 décembre 2011), organisée avec le concours du Gouvernement suisse, a été consacrée à la promotion du dialogue et de la coopération pour la gestion et la protection des eaux transfrontières le long de la frontière entre les deux continents. Rassemblant plus d'une centaine de participants, dont des représentants de haut niveau, des pays d'Asie centrale et des pays limitrophes, la Conférence a porté essentiellement sur les questions clefs concernant les bassins transfrontières, et en particulier: les moyens de concilier les différents intérêts et les diverses utilisations; la prévention et la réduction des risques de catastrophe et des accidents industriels; l'adaptation aux événements météorologiques extrêmes et aux changements climatiques; la protection des écosystèmes et la qualité de l'eau; les aspects juridiques et institutionnels de la coopération relative aux eaux transfrontières. La Conférence a mis en évidence l'intérêt manifeste des pays non membres de la CEE pour la Convention, lesquels ont souligné qu'il importait de disposer d'un cadre intergouvernemental pour débattre des questions relatives aux eaux transfrontières 16.
- 33. L'atelier stratégique sur les travaux futurs au titre de la Convention de la CEE sur l'eau, «Partir des conclusions de la Deuxième évaluation et des autres résultats obtenus» (Genève, 14 et 15 février 2012) a examiné les travaux d'envergure menés dans le cadre de la Convention en vue de définir les orientations des activités futures et de réfléchir aux sujets à traiter lors de l'évaluation thématique. Les débats ont fourni une base solide pour l'élaboration du projet de programme de travail pour la période 2013-2015¹⁷.

4.2 Renforcement des capacités et échange de données d'expérience sur les questions techniques

Atelier sur l'eau et les forêts dans les pays à faible couvert forestier

34. Un atelier sur le thème «L'eau et les forêts dans les terres arides: un cercle vertueux – échange d'informations de la Méditerranée à l'Asie centrale» a été organisé conjointement par la Convention, l'Office fédéral suisse de l'environnement, la Section

¹⁶ http://www.unece.org/euro_asia_conference.html.

http://www.unece.org/env/water/strategic_workshop.html.

CEE/FAO de la foresterie et du bois et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification les 7 et 8 juillet à Genève dans le cadre de la Semaine des forêts et de l'eau. Les participants ont débattu de la question de savoir si et comment les forêts et le reboisement dans les terres arides pouvaient avoir un effet positif sur la disponibilité de l'eau et sa qualité et si les PSE étaient une option réalisable. Ils ont conclu que la relation entre les forêts et l'eau est fonction de nombreux facteurs, tels que l'espèce, l'âge et la nature du sol. Cette relation doit être appréhendée au niveau de l'écosystème et du paysage, en prenant en considération l'occupation des sols ainsi que les aspects sociaux, écologiques et hydrologiques 18.

4.3 Projet concernant les capacités de coopération dans le domaine de l'eau

35. L'atelier sur les aspects juridiques, institutionnels et techniques de la gestion des eaux transfrontières souterraines a eu lieu à Almaty (Kazakhstan) du 29 au 31 mai 2012. Il s'agissait là du sixième atelier proposé dans le cadre du projet visant à renforcer les capacités de gestion des eaux transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Organisé conjointement par la CEE, le Centre de l'OSCE à Astana, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Centre de coopération pour le développement durable, organe non gouvernemental (Almaty, Kazakhstan), l'atelier était financé par la Suisse et la Finlande. Il a permis d'engager le dialogue et de démarrer l'échange d'informations sur les cadres juridiques et institutionnels et les pratiques de gestion concernant les eaux souterraines transfrontières dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Les participants ont élaboré des recommandations sur la gestion et la protection des eaux souterraines transfrontières, notamment l'amélioration des cadres juridiques et institutionnels régissant la coopération dans la sous-région 19.

5. Initiative de l'Union européenne pour l'eau et dialogues sur les politiques nationales²⁰

- 36. Depuis la fin de 2006, des dialogues sur les politiques nationales axés sur la gestion intégrée des ressources en eau qui constituent l'un des principaux instruments opérationnels de l'Initiative européenne pour l'eau et dont la CEE est le partenaire stratégique²¹ ont été engagés en Arménie, en République de Moldova et en Ukraine. Des dialogues ont démarré en 2008 au Kirghizistan, en 2010 et 2011 en Azerbaïdjan, en Géorgie, au Tadjikistan et au Turkménistan et en 2012 au Kazakhstan. Les dialogues sur la gestion intégrée des ressources en eau sont financés par la Commission européenne, des donateurs bilatéraux (Allemagne, Danemark, Finlande, Norvège et Suisse) et l'OSCE.
- 37. Les dialogues sur les politiques nationales fournissent une assistance concrète pour renforcer la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Les activités s'appuient sur les principes régissant cette gestion ainsi que sur les prescriptions de la Convention sur l'eau et de son

http://www.unece.org/env/water/meetings/forest_water_drylands_workshop.html.

¹⁹ http://www.unece.org/index.php?id=29751.

Voir également le «Rapport sur la mise en œuvre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau et les dialogues sur les politiques nationales axés sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'approvisionnement en eau et l'assainissement» (ECE/MP.WAT/2012/4) et http://www.unece.org/env/water/npd.

Le pilier «Approvisionnement en eau et assainissement» des dialogues sur les politiques nationales est exécuté avec l'OCDE en tant que partenaire stratégique. L'OCDE intervient aussi en ce qui concerne la dimension économique et financière des dialogues.

Protocole sur l'eau et la santé, la Directive-cadre de l'UE sur l'eau²² et d'autres documents pertinents. Entre autres résultats importants, ces dialogues aboutissent à des ensembles de mesures telles que des lois, des ordonnances, des stratégies et des plans de mise en œuvre. Les questions clefs figurant à l'ordre du jour de ces dialogues sont notamment les suivantes: plans stratégiques de gestion de l'eau fondés sur les principes de la gestion intégrée, qualité de l'eau potable, gestion des eaux transfrontières et adaptation du secteur de l'eau aux changements climatiques.

38. Pendant la période 2010-2012, le programme s'est révélé extrêmement utile et d'un grand intérêt stratégique pour appuyer les différentes activités entreprises dans le cadre des plans de travail relatifs à la Convention et à son Protocole sur l'eau et la santé. Il a débouché sur de nombreux produits mesurables, parmi lesquels tout récemment: a) un programme de mesures de la gestion de l'eau dans le bassin du Marmarik en Arménie; b) un projet de stratégie nationale sur l'eau en Azerbaïdjan; c) une initiative visant à élaborer une loi nationale relative à l'eau, fondée sur les principes de la gestion intégrée des ressources en eau, en Géorgie; d) la formulation d'objectifs dans le contexte du Protocole au Kirghizistan; e) une feuille de route pour les dialogues sur les politiques de gestion intégrée des ressources en eau au Tadjikistan et l'appui à l'élaboration de la stratégie concernant la réforme du secteur de l'eau dans ce pays; f) l'adhésion du Turkménistan à la Convention sur l'eau, appuyée par les activités d'un groupe interinstitutions d'experts de haut niveau; g) des activités de suivi pour mettre en œuvre les objectifs fixés au titre du Protocole (en 2010) en République de Moldova.

6. L'eau et les accidents industriels

6.1 Protocole sur la responsabilité civile

- 39. En 2010, les bureaux de la Convention sur l'eau et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) ont décidé d'une approche en trois étapes pour promouvoir conjointement la ratification du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières. Dans un premier temps, en 2011, une étude a été entreprise afin de mieux cerner quelle législation nationale il est nécessaire d'adopter pour mettre en œuvre le Protocole, compte tenu des divergences entre ce texte et d'autres instruments relatifs à la responsabilité civile.
- 40. L'étude réalisée par un consultant indépendant a montré qu'il n'y a pas d'incompatibilité sur le fond avec la Directive 2004/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 sur la responsabilité environnementale en ce qui concerne la prévention et la réparation des dommages environnementaux. Une autre conclusion importante qui se dégage de l'étude est que, le Protocole étant complémentaire de la Directive, sa ratification et son entrée en vigueur ne devraient pas soulever d'objection de la part de l'UE.

6.2 Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

41. En 2010, conformément à la stratégie définie pour le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, ce dernier a été chargé par les bureaux des deux Conventions d'élaborer une méthode pour l'harmonisation des plans d'urgence en cas d'accidents ayant un impact potentiel sur les cours d'eau transfrontières. Pendant la période 2010-2012, le Groupe spécial d'experts a tenu des réunions à cette fin. En août 2012,

Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

l'élaboration de cette méthode était bien avancée et une réunion supplémentaire du Groupe spécial d'experts devrait suffire pour la finaliser.

42. Un séminaire a été organisé par le Gouvernement allemand à Bonn les 8 et 9 novembre 2011 à l'occasion de la commémoration des vingt-cinq ans de l'accident survenu à l'usine Sandoz, l'un des principaux objectifs étant de faire le point sur les progrès accomplis dans le domaine de la prévention de la pollution accidentelle des eaux dans la région de la CEE. Le séminaire s'est également penché sur les insuffisances en matière de prévention de la pollution des eaux par des substances chimiques et a formulé des recommandations quant aux moyens d'y remédier. Les participants ont recensé conjointement un certain nombre de défis: nouvelles sources de risque, inventaires fiables et actualisés des sources de risque et contrôle du respect des procédures et des normes de sécurité, notamment grâce aux compétences et aux moyens techniques indispensables²³.

7. Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé

- 43. Des efforts ont été faits pour articuler certaines des activités au titre de la Convention avec les activités menées au titre du Protocole sur l'eau et la santé, en particulier:
- a) En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques (domaine d'activité 3.1.1), les aspects relatifs à la santé ont été intégrés, le cas échéant, tant dans les projets pilotes que dans la plate-forme, par exemple en associant les représentants des ministres de la santé aux ateliers;
- b) En ce qui concerne les dialogues sur les politiques nationales dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau (domaine d'activité 5), en fonction des priorités formulées par les pays, la mise en œuvre du Protocole, en particulier la définition d'objectifs, a été incluse dans les activités au titre de ces dialogues en République de Moldova, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Kirghizistan et au Tadjikistan;
- c) En ce qui concerne la définition des objectifs et des dates cibles conformément à l'article 6 du Protocole, ainsi que l'examen des progrès accomplis et la publication d'informations conformément à l'article 7, un échange périodique d'informations a été instauré entre le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et l'Équipe spéciale de l'établissement des objectifs et des rapports mise en place au titre du Protocole.

8. Promotion de la Convention

- 44. La Convention et le Protocole sur l'eau et la santé, les activités entreprises à ce titre et les acquis ont été promus de façon efficace lors du sixième Forum mondial de l'eau (Marseille, France, 12-17 mars 2012), dans le cadre des débats ministériels, régionaux et thématiques. Plusieurs réunions, en particulier au titre du processus régional européen, ont été organisées par le secrétariat de la Convention, en coopération avec des partenaires. Une nouvelle brochure sur la Convention («La Convention sur l'eau: au service de la planète») a été produite en anglais, arabe, espagnol, français et russe et diffusée lors du Forum, de même que deux affiches sur le thème de la Convention.
- 45. Le vingtième anniversaire de la Convention sur l'eau, en 2012, a été célébré à travers différentes activités: publication de communiqués de presse et d'articles, élaboration

²³ http://www.unece.org/sandoz25_seminar.html.

d'une affiche déclinant les temps forts de ces vingt années, et lancement d'un projet de sensibilisation à l'intention des organisations de la société civile. Un événement destiné à célébrer l'anniversaire de la Convention et à débattre de ses perspectives futures, en particulier son ouverture prochaine au reste du monde et l'articulation avec la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, a été organisé par la Finlande (Helsinki, 3 et 4 septembre 2012)²⁴.

- 46. La Convention, son président, le Bureau et le secrétariat ont apporté une contribution substantielle à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», dont l'un des deux thèmes principaux concernait la gestion durable de l'eau et des écosystèmes liés à l'eau. Cet apport a notamment consisté à élaborer un projet de document de fond officiel pour la Conférence, à appuyer l'organisation des tables rondes ministérielles, à lancer la Deuxième évaluation et à préparer les Actions pour l'eau d'Astana, qui sont l'un des principaux résultats de la Conférence.
- 47. Les autres activités de promotion ont inclus notamment la présentation de la Convention et de ses acquis lors de différentes réunions et manifestations telles que la Semaine annuelle mondiale de l'eau à Stockholm, et la diffusion d'informations sur les activités menées au titre de la Convention par le biais de différentes démarches (par exemple en appuyant la participation de pays non membres de la CEE aux réunions). Le secrétariat de la Convention a également contribué aux travaux d'ONU-Eau, en particulier en rédigeant le projet de chapitre consacré à la région Europe du quatrième Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau et en étant chef de file avec l'UNESCO pour le domaine thématique prioritaire d'ONU-Eau sur les eaux transfrontières, au titre duquel un inventaire a été dressé des activités des institutions des Nations Unies relatives aux eaux transfrontières. La conception du site Web de la Convention et de son Protocole a été revue en 2011. Enfin, un processus de collaboration entre les présidents des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement et du Comité des politiques de l'environnement a été instauré dans le but de promouvoir l'échange de données d'expérience et les synergies.

²⁴ http://www.unece.org/env/water/20th_anniversary_2012.html.

Annexe

Aperçu des contributions et des dépenses (1^{er} septembre 2009-31 juillet 2012)

I. Solde au 31 août 2009

Le solde du Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur l'eau au 31 août 2009 s'élevait à 473 725 dollars des États-Unis.

II. Contributions aux fonds d'affectation spéciale^a

Pays	Date de réception	Monnaie	Montant	Montant en dollars ÉU.*	Affecté à/explication
Allemagne	23 juillet 2009	EUR	658 677	926 409	Projet Agence allemande de coopération internationale (GIZ) en Asie centrale
Commission européenne	31 juillet 2009	EUR	200 000	208 898	Dialogues sur les politiques nationales (DPN)
Allemagne	29 octobre 2009	EUR	5 000	7 267	Cinquième Réunion des Parties
Suisse	25 novembre 2009	CHF	60 000	58 823	Cinquième Réunion des parties
France	1 ^{er} décembre 2009	USD	44 000	44 000	Participation d'experts de l'Afghanistan
Allemagne	2 décembre 2009	EUR	489 177	736 712	Projet GIZ
Suisse	17 décembre 2009	CHF	44 000	44 000	Atelier sur les pays à faible couvert forestier
Suisse	17 décembre 2009	CHF	100 000	99 900	DPN
Suisse	17 décembre 2009	CHF	5 000	4 995	Conseil juridique
Suisse	17 décembre 2009	CHF	50 000	49 950	Changements climatiques
Finlande	8 janvier 2010	EUR	200 000	288 600	Deuxième évaluation
Finlande	18 janvier 2010	EUR	5 000	7 215	Sans affectation particulière
Finlande	26 janvier 2010	EUR	10 000	14 430	Sans affectation particulière
Finlande	27 janvier 2010	EUR	100 000	144 300	Sécurité des barrages

^a Le Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur l'eau et les fonds d'affectation spéciale nouvellement créés pour l'eau et la sécurité (projets ENVSEC), le dialogue et la coopération au niveau régional pour la gestion des ressources en eau en Asie centrale (projet GIZ) et les dialogues sur les politiques nationales. En ce qui concerne les fonds versés par la Commission européenne pour les dialogues et dans le cas de l'ENVSEC, les dépenses d'appui au programme représentent 7 %.

Pays	Date de réception	Monnaie	Montant	Montant en dollars ÉU.*	Affecté à/explication
UE par l'intermédiaire de l'OCDE	15 mars 2010 e	EUR	200 000	269 905	DPN
Allemagne	24 mars 2010	EUR	12 000	16 195	Conseil juridique
Suède	7 mai 2010	USD		137 137	Projets en Europe du Sud-Est
Allemagne	24 mars 2010	EUR	20 000	25 348	Groupes de travail
Pays-Bas	29 juin 2010	EUR	40 000	48 840	Changements climatiques
Finlande	27 juillet 2010	EUR	273 000	336 620	Deuxième évaluation
Rép. tchèque	2 août 2010	EUR	10 000	13 100	Sans affectation particulière
Pays-Bas	16 septembre 2010	EUR	10 000	12 700	Changements climatiques
Finlande	22 novembre 2010	EUR	207 200	287 777	Changements climatiques
Finlande	22 novembre 2010	EUR	87 000	120 833	DPN Kirghizistan et Géorgie
Remboursement à la Suède	12 novembre 2010	USD	-29 720	-29 721	Projet en Europe du Sud-Est
Allemagne	12 décembre 2010	EUR	251 764	329 534	Projet GIZ
Norvège	13 décembre 2010	USD	34 780	34 781	Application et respect des dispositions
Norvège	17 décembre 2010	USD	151 370	151 370	DPN Turkménistan
Suisse	22 décembre 2010	CHF	80 000	82 644	Atelier sur les capacités de coopération (CWC) dans le domaine des eaux souterraines
Suisse	22 décembre 2010	CHF	75 000	77 479	Conférence Europe-Asie
Suisse	22 décembre 2010	CHF	65 000	67 148	Atelier sur les inondations transfrontières b
Suisse	22 décembre 2010	CHF	60 000	61 983	Séminaires nationaux en Asie centrale
Suisse	22 décembre 2010	CHF	21 800	22 520	Promotion
Finlande	28 décembre 2010	EUR	5 000	6 693	Sans affectation particulière
Suisse	7 janvier 2011	CHF	20 000	21 030	Atelier sur les pays à faible couvert forestier
Suède	25 janvier 2011	USD	37 555	37 555	Projet Drin

^b Cet atelier n'a pas eu lieu; les fonds ont été utilisés à d'autres fins, comme convenu avec le donateur.

				Montant	
Pays	Date de réception	Monnaie	Montant	en dollars ÉU.*	Affecté à/explication
UE par l'intermédiaire de l'OCDE	28 janvier 2011 e	EUR	150 000	197 100	DPN
Allemagne	25 mars 2011	EUR	20 000	27 473	Groupes de travail
Finlande	30 mars 2011	EUR	5 000	6 868	Groupes de travail
Finlande	3 mai 2011	EUR	181 200	268 444	Changements climatiques
Finlande	3 mai 2011	EUR	115 700	171 407	DPN
Rép. tchèque	27 mai 2011	USD	10 000	10 000	Sans affectation particulière
Allemagne	5 juillet 2011	EUR	15 000	21 459	Conseil juridique
Finlande	25 juillet 2011	EUR	60 000	85 837	Deuxième évaluation
Remboursement à l'Allemagne	22 septembre 2011	EUR	-36 567	-52 238	Projet GIZ
ENVSEC (Finlande et Suède	22 septembre 2011	USD	201 400	201 400	Projets pilotes (Chu, Talas, Dniestr et Save)
Finlande	8 novembre 2011	EUR	8 000	11 315	Sans affectation particulière
Allemagne	11 novembre 2011	EUR	17 000	24 045	Conférence Europe-Asie
Pays-Bas	11 novembre 2011	EUR	100 000	141 443	Changements climatiques
Suisse	18 novembre 2011	CHF	80 000	88 593	Promotion de la deuxième évaluation
Suisse	12 décembre 2011	CHF	30 000	32 573	Promotion
Suisse	28 décembre 2011	CHF	20 000	21 716	DPN
Suisse	28 décembre 2011	CHF	20 000	21 716	Conseil juridique
Norvège	29 décembre 2011	USD	28 461	258 461	DPN, Conseil juridique, promotion
ENVSEC (Finlande)	3 janvier 2012	USD	78 581	78 581	Projet pilote pour la Save
UE par l'intermédiaire de l'OCDE	28 février 2012 e	EUR	125 000	163 827	DPN
Suisse	8 mai 2012	CHF	30 000	33 076	Atelier sur les changements climatiques
Finlande	10 mai 2012	EUR	161 000	214 039	Changements climatiques
Finlande	10 mai 2012	EUR	97 300	128 874	DPN
Allemagne	22 mai 2012	EUR	10 000	13 245	Groupes de travail
Rép. tchèque	25 mai 2012	USD	10 000	10 000	Sans affectation particulière

Pays	Date de réception	Monnaie	Montant	Montant en dollars ÉU.*	Affecté à/explication
Hongrie	4 juillet 2012	USD	5 000	5 000	Eaux souterraines
				51 272	Intérêts perçus pour la période couverte
Total				7 074 452	

^{*} Le montant en dollars des contributions versées dans d'autres devises est calculé en appliquant le taux de change à la date du virement des fonds. Les chiffres sont arrondis.

III. Dépenses

Le montant total des dépenses pour la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 31 juillet 2012 s'établissait à 6 245 330 dollars des États-Unis. On trouvera une ventilation des coûts aux sections a) à i) ci-après.

a) Réunions officielles

Désignation	Montant en dollars ÉU.
Cinquième Réunion des Parties	61 020
Réunions du Bureau	18 000
Réunions des groupes de travail	76 000
Total	155 020

b) Domaine d'activité 1: Appui à l'application et au respect de la Convention

Désignation	Montant en dollars ÉU.
Personnel	22 780
Voyages des experts	125 000
Services de consultants	70 610
Total	218 390

c) Domaine d'activité 2: Évaluation de l'état des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières

Désignation	Montant en dollars ÉU.
Personnel	425 000
Voyages du personnel	55 000
Voyages des experts	133 880
Services de consultants	94 380
Dons	286 000
Total	994 260

d) Domaine d'activité 3: Projets sur le terrain

i) Changements climatiques

Désignation Désignation	Montant en dollars ÉU.
Personnel	225 100
Voyages du personnel	37 800
Voyages des experts	243 700
Services de consultants	134 500
Dons	248 500
Total	889 600

ii) Processus de Berlin relatif à l'eau

Désignation	Montant en dollars ÉU.
Personnel	592 650
Voyages du personnel	207 670
Voyages des experts	211 960
Services de consultants	224 700
Dons	680 800
Total	1 917 800

iii) Autres projets

Désignation	Montant en dollars ÉU.
Sécurité des barrages	592 650
Projet concernant le Drin	207 670
Total	1 917 800

e) Domaine d'activité 4: Partage de données d'expérience et renforcement des capacités

Désignation	Montant en dollars ÉU.
Voyages du personnel	3 860
Voyages des experts	96 000
Dons	50 000
Total	149 860

f) Domaine d'activité 5: Initiative de l'Union européenne pour l'eau et dialogues sur les politiques nationales

	Montant en dollars ÉU.
Personnel	823 000
Voyages du personnel	155 000
Voyages des experts	78 000
Services de consultants	225 000

Désignation	Montant en dollars ÉU.
Dons	210 000
Total	1 491 000

g) Domaine d'activité 6: L'eau et les accidents industriels

Toutes les contributions sont versées au Fonds d'affectation spéciale de la Convention sur les accidents industriels et toutes les dépenses sont effectuées par l'intermédiaire de ce Fonds.

h) Domaine d'activité 7: Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé

Pas de dépenses supplémentaires (coûts intégrés dans les autres activités).

i) Domaine d'activité 8: Promotion de la Convention

Désignation	Montant en dollars ÉU.
Voyages du personnel	32 000
Services de consultants	31 300
Dons, expositions, divers	46 800
Total	110 100

IV. Solde approximatif au 31 juillet 2012

Le solde approximatif des différents fonds d'affectation spéciale au 31 juillet 2012 s'élevait à 1 302 847 dollars des États-Unis.

V. Dépenses prévues jusqu'à la fin de 2012

Désignation	Montant en dollars ÉU.
Personnel	280 500
Voyages du personnel	68 000
Voyages des experts	170 000
Services de consultants	136 000
Dons	226 000
Total	880 500

VI. Contributions fournies directement par les parties et les organisations^c

Pays/organisation donateur(trice)	Montant		Activité financée
Deuxième évaluation			
Hongrie		5 000 EUR	Atelier sur l'Europe occidentale et centrale (frais de représentation et dépenses locales)
Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC)		130 860 EUR	Ateliers sous-régionaux pour l'Asie centrale et l'Europe, réunion de Bratislava, travaux de l'IWAC
Convention de Ramsar		5 000 CHF	Voyages des membres du secrétariat et des experts
PNUE/GRID-Arendal		29 880 CHF	Cartes
Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines		25 000 EUR	Cartes
Dialogues sur les politiques nationales			
Danemark		243 000 EUR	Experts pour les DPN au Kirghizistan et au Tadjikistan
Finlande		42 000 EUR	Experts pour les DPN en Azerbaïdjan et en Géorgie
OSCE (en partie par l'intermédiaire de l'ENVSEC)		25 800 EUR	DPN
Ateliers pour le partage de données d'expérience			
Finlande		35 000 EUR	Manifestation de commémoration à Helsinki
Finlande (Ambassade au Kazakhstan)		15 900 USD	Atelier CWC sur les eaux souterraines
OSCE		6 832 EUR	Atelier CWC sur les eaux souterraines
Suisse		7 000 CHF	Réception pour la Conférence Europe-Asie
Suisse		3 300 CHF	Réception pour l'atelier stratégique
Allemagne		44 000 EUR	Atelier à l'occasion du vingt- cinquième anniversaire de l'accident à l'usine Sandoz

^c Sans virement de fonds à la CEE; il s'agit de montants approximatifs, tels qu'indiqués par les pays ou les partenaires.

Pays/organisation donateur(trice)	Montant		Activité financée
Changements climatiques			
IWAC		89 660 EUR	Appui aux projets pilotes
FEM iw:learn (par l'intermédiaire du Partenariat mondial pour l'eau)	ľ	12 000 EUR	Atelier sur les changements climatiques
Finlande (par l'intermédiaire de l'ENVSEC)		230 000 EUR	Projet pilote Dniestr
Finlande (par l'intermédiaire de l'ENVSEC)		190 000 EUR	Projet pilote Chu-Talas
Suède (par l'intermédiaire de l'ENVSEC)		170 000 USD	Projet pilote Neman
Projets sur le terrain			
France		800 000 EUR	Projet de base de métadonnées
Canada (par l'intermédiaire de l'ENVSEC)		80 000 USD	Projet Koura
Compte de l'ONU pour le développement		430 000 USD	Projet sur la qualité de l'eau en Asie centrale
Finlande et Suède (par l'intermédiaire de l'ENVSEC)		400 000 USD	Projet Dniestr
Fédération de Russie		50 000 USD	Projet concernant la sécurité des barrages
ENVSEC		25 000 USD	Projet concernant la sécurité des barrages
ENVSEC		30 000 USD	Projet Drin
Finlande (par l'intermédiaire de l'OSCE)		100 000 EUR	Projet Chu-Talas
Suisse		300 000 USD	CAREWIB
Fédération de Russie		150 000 USD	Coopération entre le Tadjikistan et l'Afghanistan
Dépenses de personnel			
Allemagne		123 000 USD	Administrateur auxiliaire (JPO) pour 2010
France		140 000 USD	Administrateur auxiliaire (JPO) pour 2011-2012